

## Mémoire de Pierre Uri à Robert Schuman (9 juillet 1952)

**Légende:** Le 9 juillet 1952, répondant positivement à l'invitation de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe aux Six, le gouvernement français propose à ses partenaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) l'élaboration d'une Communauté politique européenne (CPE).

**Source:** Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Pierre Uri, PU. PU 44-45.

**Copyright:** Tous droits réservés

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/memorandum\\_de\\_pierre\\_uri\\_a\\_robert\\_schuman\\_9\\_juillet\\_1952-fr-e10ac927-d37e-484a-8077-3fc831df9b86.html](http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_pierre_uri_a_robert_schuman_9_juillet_1952-fr-e10ac927-d37e-484a-8077-3fc831df9b86.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Mémoire à M. le Président Robert Schuman (9 juillet 1952)

1. Ainsi que nous en avons convenu par téléphone, j'ai communiqué au Chancelier Adenauer le texte de la décision prise par le Gouvernement de proposer la création d'une autorité politique européenne pour l'ensemble des 6 pays participant à la Communauté du charbon et de l'acier, et de confier l'élaboration du projet à l'Assemblée de cette Communauté. Je lui ai indiqué que la rédaction de ce texte appelait encore une mise au point et que vous l'aviez déjà remis à M. Eden.

Je l'ai également communiqué à M. François-Poncet, et, à titre personnel, à Mr. McCloy.

Je suggère que le moment est venu, dans ces conditions, de communiquer officiellement aux 5 gouvernements intéressés le texte de cette décision et de le remettre officiellement à l'Ambassadeur des Etats-Unis. On ferait savoir en même temps à Mr. McCloy qu'il peut considérer que ce document lui a été officiellement communiqué.

Au cours de la session de la Commission intérimaire qui vient d'avoir lieu à Bruxelles, le chef de la délégation italienne m'a dit que M. de Gasperi était vivement intéressé par la proposition de création d'une autorité politique attendue du Gouvernement français, qu'il souhaitait vivement que le Gouvernement français choisisse de confier cette tâche à l'Assemblée de la Communauté charbon-acier et aimerait connaître dès que possible les termes du mandat qui serait confié à cette Assemblée.

Au cours de mes entretiens avec le Chancelier Adenauer et M. Hallstein, j'ai eu la confirmation de la détermination du Gouvernement allemand de poursuivre la politique de création de l'Europe et d'intégration de l'Allemagne à l'Ouest. Mais le gouvernement allemand joue une partie difficile. Il est évident que le temps presse. Il y aura des élections en Allemagne dès le mois de Mai de l'année prochaine. Nous ne devons pas nous dissimuler que certaines tentations pourraient se faire jour:

L'Allemagne se relève et se développe; elle aura besoin de marchés d'exportation; et quelle sera la réaction d'autres dirigeants allemands que ceux qui sont aujourd'hui nos interlocuteurs, en face d'une Russie qui leur offrirait à la fois l'unification et l'ouverture de tous les marchés de l'Est, de la Pologne à la Chine ? Une tractation directe entre l'Allemagne et la Russie représenterait le péril le plus mortel pour la paix.

Ce risque nous rappelle que l'un des objectifs essentiels de la création d'une Europe c'est de fixer l'Allemagne à l'Ouest, de la fondre dans une entité plus vaste qu'elle, de la préserver ainsi, pour son propre bien, comme pour le nôtre et celui de l'Europe, de la tentation de se reconstituer comme une force nationale au service d'une politique nationaliste.

Pour y parvenir, un pas décisif doit être fait: c'est de dépasser le stade des négociations entre gouvernements pour associer les forces populaires à la création de l'Europe; il s'agit d'aboutir, dès 1953, à l'élection directe d'un Parlement commun.

Mais ce progrès rapide ne pourra être accompli que si nous nous préoccupons de compléter la création déjà commencée d'une union entre les 6 pays. C'est cette union qui possède une réalité véritablement intégrée. C'est elle qui a aujourd'hui l'appui de l'Amérique, sans lequel nous n'aurions pas surmonté certains des obstacles que nous avons rencontrés.

Pour réaliser cette oeuvre, il n'est donc possible ni d'y associer tout le monde ni d'ignorer l'Amérique.

C'est pourquoi on ne peut agir dans le cadre du Conseil de l'Europe et il faut par conséquent que le mandat d'élaborer l'autorité politique soit confié à l'Assemblée de la Communauté charbon-acier. Il n'appartient pas à 9 pays qui n'en font pas partie de débattre du statut d'une communauté politique où 6 autres veulent entrer. D'ailleurs les institutions de la Communauté charbon-acier et celles du Conseil de l'Europe sont de nature essentiellement différente. L'Assemblée charbon-acier a des pouvoirs effectifs; l'Assemblée de Strasbourg est exclusivement consultative. Le Conseil des Ministres de Strasbourg délibère sur les questions les plus diverses et ne statue qu'à l'unanimité; le Conseil de Ministres de la Communauté a une tâche exactement

définie et prend ses décisions à la majorité.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, l'Angleterre se trouverait placée sur le même pied qu'une masse d'autres pays européens. L'association que nous devons avoir avec elle doit être beaucoup plus spécifique et beaucoup plus directe.

Nous devons en outre voir clairement la réalité présente. Il n'y a pas de politique anglaise séparée de celle de l'Amérique. L'Amérique a un rôle essentiel à jouer pour aider à la création de l'Europe.

Ce que nous devons donc proposer, c'est que dans l'élaboration du projet d'autorité politique par l'Assemblée Schuman, comme ce fut fait dans la préparation du Traité de la Communauté de Défense, il y ait des observateurs britanniques et des observateurs américains. L'Angleterre souhaite légitimement être informée de l'élaboration des institutions nouvelles : elle le sera ainsi, non pas parmi d'autres pays, mais de concert avec l'Amérique.

C'est non pas dans l'élaboration des institutions communes, mais dans la coopération entre la Communauté et les autres pays que le Conseil de l'Europe aura un rôle très utile à jouer. Il constituera tout naturellement le cadre dans lequel les 6 pays débattront des problèmes avec les autres, les membres de l'Assemblée se mêlent à une Assemblée plus large, les gouvernements des 6 pays participant au Conseil des Ministres de Strasbourg. C'est de cette manière qu'une coopération constante doit être assurée.

Elle résultera tout naturellement du fait que les Etats membres de la Communauté sont eux-mêmes dans le Conseil de l'Europe. Mais le Conseil de l'Europe ne peut pas être dans la Communauté, pas plus que l'Union pan-américaine n'est représentée dans le Gouvernement des Etats-Unis.

C'est dans ce sens que nous devons comprendre et accueillir le plan Eden: nous l'interprétons comme une acceptation sans arrière-pensée par l'Angleterre de la création d'une Communauté européenne et un désir de trouver des formes organiques d'association avec cette communauté.